

AFFAIRE N°2 - Budget primitif des Cantines Scolaires. - Exercice 1975.

M. HOARAU donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le projet de Budget Primitif des Cantines Scolaires, pour l'année 1975.

Il s'élève en recettes et en dépenses à ..... 9 695 826,22 F

Les recettes sont les suivantes :

- Vente de produits (eaux grasses).....	15 130,00
- Portions payantes.....	80 000,00
- Reversements ARFRMO - CES (repas).....	256 000,00
- Participation communale.....	2 800 000,00
- Participation du FASO aux dépenses de personnel.....	608 794,00
- Participation du FASO aux dépenses de fonctionnement.....	5 720 400,00
- Produits des exercices antérieurs.....	115 502,22
- Produits exceptionnels (cession de denrées garderies d'enfants	100 000,00
	<u>9 695 826,22</u>

Les dépenses s'élèvent à ..... 9 695 826,22 F

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

M. HOARAU - Je vous signale que, cette année, la participation de la Municipalité est un peu plus forte que l'année dernière, il en est de même pour la participation du FASO. Cette participation qui était de 52 F par enfant passe à 70 F, ce qui fait que le budget 1975 est supérieur au budget 1974, d'environ 30 %.

M. HOARAU donne lecture de l'avis de la Commission des Finances :

"L'élaboration de ce budget primitif a été rendu relativement facile par l'augmentation importante de la participation du FASO pour les dépenses d'alimentation (1974 : 4 530 240 F - 1975 : 5 720 400 F). La Commune a également augmenté sa participation qui passe de 2 340 000 F à 2 800 000 F.

L'ensemble de ce budget passant de 7680 034 F à 9 695 826 F représente une augmentation de 26,25 %.

Ce budget devrait donc couvrir sans problème les dépenses d'alimentation tout au long de l'année, mais il sera peut-être utile de rajouter quelques crédits au Budget supplémentaire pour équilibrer les dépenses du personnel au cours de l'exercice."

M. HOARAU - En effet, cette année le FASO a augmenté sa participation. Cette augmentation ne doit intéresser que l'alimentation. Nous aurons du mal à payer le personnel, c'est pour cette raison que la Commission des Finances a émis cette petite réserve à propos de l'élaboration de ce budget.

Pour l'alimentation, nous arriverons largement, mais pour le personnel, il faudra peut-être une petite rallonge.

LE MAIRE - Cette augmentation du FASO peut paraître importante au premier abord, mais elle est quelque peu atténuée par divers faits. D'abord, elle englobe les effectifs des écoles maternelles et des CEG, ce qui n'est pas le cas dans d'autres communes et qui n'est d'ailleurs pas obligatoire en ce qui concerne les CEG. Ensuite, on nous affecte un effectif théorique et forfaitaire de 22 700 rationnaires, alors que nous donnons effectivement à manger à plus de 24 000. Enfin il n'est compté que 180 jours par an au lieu de 220. Tout cela explique la part importante de la Commune à laquelle il convient d'ajouter le traitement des personnels permanents pris en compte par ailleurs au budget. Il faut reconnaître cependant que le Comité du FASO, à l'instigation du Préfet et des représentants élus du Conseil Général, des Maires, de la Caisse d'Allocations Familiales, a augmenté le prix du repas de 1,04 F à 1,40 F.

A une question, le Maire précise qu'à l'article 704, une somme de 80 000 F représente le prix du repas (2 FF) payé par les parents aisés.

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le Budget Primitif des Cantines Scolaires.

Vu  
 Saint Denis le 4  
 Pour le Préfet <sup>nov 1975</sup>  
 Le Secrétaire Général  
 Signé: J.P. PROUST  
 Pour copie certifiée  
 conforme

ADOPTE A L'UNANIMITE

Le Directeur de la Coordination, de  
 l'Aménagement du Territoire et des Equipements  
 U. MAUSION